



Paris, le 19 avril 2019

Déclaration préalable au Comité Technique de Réseau de la Direction Générale de la Police Nationale

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,

Chers collègues représentants du personnel,

Nous sommes réunis ce jour à l'occasion du **Comité Technique de Réseau de la Direction Générale de la Police Nationale**. Les élections professionnelles de décembre 2018 ont montré l'implication des personnels de la police nationale dans le processus électoral qui s'est traduite par une participation très importante.

Les résultats du suffrage ont permis à la liste **UNSA FASMI / SNIPAT** de conforter son positionnement au sein de cette instance.

L'UNSA FASMI et le SNIPAT concrétisent leur volonté d'être toujours plus proche des réalités auxquelles sont confrontés nos collègues dans l'exercice de leurs fonctions.

L'UNSA FASMI et le SNIPAT s'inscrivent résolument dans le développement d'un dialogue social constructif. Nous voulons être une force de proposition et de concertation qui veille au respect des règles de gestion administrative, surtout lorsqu'elles expriment les droits fondamentaux des personnels que nous avons, dans le cadre de ce mandat, vocation à représenter et à défendre.

Cette instance va être amenée à examiner l'ensemble des sujets qui figurent dans le calendrier du dialogue social qui nous a été présenté le 12 mars dernier. Bien évidemment, les représentants de **L'UNSA FASMI et du SNIPAT** prendront une part active aux débats avec pour objectif l'amélioration des conditions de vie socioprofessionnelles de nos collègues. Nous œuvrerons, sans concession et dans le souci de protéger l'intérêt général.

.../...

Enfin, nous ne pouvons commencer cette instance sans avoir un mot sur la situation tragique que connaît la Police nationale. **Le nombre effrayant de disparitions** de collègues, de camarades, depuis le début de cette année, doit conduire chacun à s'interroger sur sa contribution dans la lutte contre ce mal qui ronge notre institution à un tel point que le deuil se banalise.

Il ne **s'agit pas de déterminer des responsabilités en se résignant à une sorte de fatalité**, mais au contraire de se livrer à un examen de conscience, une analyse en profondeur des indices qui dans notre routine professionnelle peuvent conduire à vouloir se donner la mort. Le diable se cache parfois dans les détails.

Nous devons nous attacher à nous appuyer sur les compétences internes des experts en sciences humaines et faire un réel diagnostic des RPS dans chaque service. Il ne faut pas que notre ministère s'en tienne à être à l'écoute de la souffrance mais trouve des réponses aux causes de cette souffrance.

Nous devons également rechercher à l'extérieur l'expertise et la technicité qui nous font aujourd'hui cruellement défaut dans ce combat que nous menons pour que la vie demeure ce qu'il y a de plus précieux.

Nous vous remercions de votre attention et demandons que cette déclaration préalable soit annexée au procès-verbal de cette séance.

Pour conclure et à la **mémoire de celles et ceux qui nous ont quitté trop tôt**, trop brutalement, à la mémoire de toutes celles et ceux qui ont disparu dans l'exercice de leur fonction, nous souhaitons, après l'accord du président de séance, que notre instance observe un moment de recueillement par une minute de silence.

Les représentants du personnel UNSA FASMI et SNIPAT

FASMI

FEDERATION AUTONOME DES SYNDICATS DU MINISTERE DE L'INTERIEUR Affiliée à l'UNSA

25 rue des Tanneries - 75 013 PARIS

Tél : 01 43 40 64 27 - Fax : fax@unsapolice.com

Email : unsa@fasmi.fr